



L'ACTUALITÉ

LA CAPEB DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LEVER LES FREINS À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

Le Président de la CAPEB a saisi 4 ministres du Gouvernement pour leur demander d'agir concrètement afin de permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de travailler sans entrave.

Le Gouvernement est pressé de voir repartir l'activité et exerce une réelle pression sur le BTP pour que les entreprises reprennent massivement les travaux. Certes, elles ne demandent pas mieux ! Pour autant, il est nécessaire que les règles du jeu soient parfaitement claires pour tous et partout, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le Président de la CAPEB a ainsi alerté les 4 ministres du Gouvernement particulièrement concernés par la définition et la mise en œuvre de ces règles. En l'occurrence, il s'agit des Ministres de l'Économie, du Logement, du Travail et des PME. Des incertitudes demeurent aujourd'hui concernant les possibilités de déplacements. Ainsi, les entreprises ont besoin de savoir si leurs clients peuvent se déplacer pour réceptionner leurs chantiers, si elles peuvent circuler d'une région à l'autre et si leurs salariés peuvent le faire aussi. Pour simplifier la vie des entreprises, la CAPEB demande aussi que les travailleurs non-salariés n'aient pas besoin de renouveler leur autorisation de déplacement.

Une série d'éléments ont également été identifiés par les entreprises comme des freins à leur activité. Il importe que les Pouvoirs publics fassent en sorte de les lever rapidement.

Il en va ainsi des autorisations temporaires d'installations qu'il s'agisse des grues, des engins de levage, des échafaudages, ou autres.

Par ailleurs, dans le strict respect des règles sanitaires, il est nécessaire que les professionnels soient explicitement autorisés à accueillir du public pour leur permettre de vendre les équipements qu'ils installent à l'instar des fenêtres, des portails, des poêles à bois et autres équipements de chauffage ainsi que leurs combustibles, les peintures, etc. Les professionnels du bâtiment doivent être explicitement autorisés à assurer leurs rendez-vous commerciaux auprès de leurs clients. Certains, comme les ramoneurs, doivent également pouvoir poursuivre leur activité dans un cadre officiel et sûr.

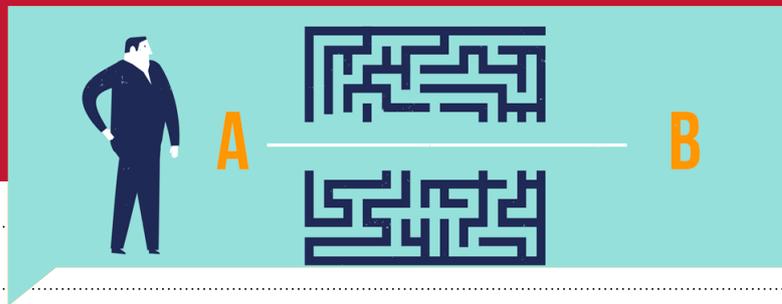
La CAPEB fait par ailleurs observer aux Pouvoirs publics que les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment et leurs salariés doivent faire face à des difficultés pour assurer leur déjeûner du fait des fermetures administratives des restaurants et cafés. Elle demande au Gouvernement d'autoriser les restaurateurs, les mairies ou encore les CFA à ouvrir leurs établissements, salles polyvalentes, gymnases, cantines ou autres,

pour permettre aux salariés du BTP de prendre leur repas dans des lieux adaptés et dans le respect des règles sanitaires.

Plus globalement, la CAPEB demande que les cellules mises en place par les préfets afin de faciliter la continuité de l'activité dans les territoires soient rapidement réactivées.

Enfin, l'État a pris des dispositions pour soutenir l'apprentissage et la formation en alternance mais le confinement impose d'autoriser explicitement les stagiaires du BTP à faire leur stage en entreprise.

La CAPEB salut les mesures prises pour soutenir financièrement les entreprises. Elle demande au Gouvernement de les améliorer pour qu'elles soient pleinement efficaces et utiles aux entreprises du BTP. Ainsi, nous demandons que les entreprises du bâtiment subissant une perte d'activité parce qu'empêchées de travailler (que ce soit à cause du refus du client de laisser l'entreprise intervenir pendant le confinement, ou bien de la fermeture temporaire de l'entreprise suite à un cas COVID déclaré) soient éligibles à l'activité partielle selon les mêmes modalités que les entreprises relevant des secteurs protégés ou subissant une fermeture administrative.



ÉCONOMIE

CEE : LA CAPEB PRÉCISE SES DEMANDES DE SIMPLIFICATIONS

La CAPEB travaille avec la DITP, Direction chargée de simplifier les procédures de l'administration, sur les simplifications qu'il faudrait apporter au dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Une réunion s'est tenue le 4 novembre. Elle a permis de décrire le rôle des différents acteurs du dispositif ainsi que les parcours de l'artisan d'une part et du client d'autre part.

Dans le cadre de sa participation à ce groupe de travail, la CAPEB a produit une contribution circonstanciée et particulièrement détaillée pour rappeler les problématiques rencontrées par les entreprises artisanales, pointer les dysfonctionnements et les éléments de lourdeur administrative mais aussi proposer les solutions que nous préconisons.

La CAPEB défend notamment l'idée de mettre en place au sein des CAPEB départementales des « développeurs » ou des « facilitateurs » pour inciter les entreprises à l'intérêt des CEE et les accompagner dans leur montage de

leur demande de qualification RGE et/ou de dossiers CEE avant qu'ils ne soient transmis aux obligés, ce qui correspondrait à un renforcement très important du rôle que nous jouons déjà dans le cadre des partenariats que la CAPEB a noués pour la collecte des CEE (Butagaz, EDF et Total).

La CAPEB demande que la gestion administrative des dossiers ne soit pas sans cesse complexifiée car la surenchère permanente des exigences (dans les devis et factures notamment) impacte surtout les entreprises les plus petites. Il faut, au contraire, les simplifier et les harmoniser davantage.

Au-delà, le dispositif CEE occasionne aujourd'hui différents préjudices pour les entreprises RGE (perte d'accès direct au

marché et développement de la sous-traitance, difficulté à proposer des offres concurrentes à celles du 1 €, baisse des marges...). C'est pourquoi la CAPEB demande que les possibilités de sous-traitance d'une entreprise non RGE (sociétés commerciales...) à des entreprises RGE soit limitées et que, d'ailleurs, l'accès à la qualification RGE soit limité pour les entreprises qui ne font que des certificats d'économies d'énergie, au point qu'il est possible de croire qu'elles se sont créées uniquement pour profiter de ce système.

La CAPEB milite pour que soit mis en place un système plus poussé de traçabilité et de suivi des délégataires CEE et des fraudes et que les obligations relatives à la sous-traitance (loi de 1975) soient rappelées aux délégataires CEE.



SOCIAL

→ LES JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SE TIENDRONT DU 16 AU 20 NOVEMBRE

Dans le cadre des journées de la sécurité routière au travail qui se déroulera la semaine prochaine, du 16 au 20 novembre, l'IRIS-ST a adressé des mémos de la Sécurité Routière dans les CAPEB départementales. Le Président Repon et la déléguée interministérielle à la sécurité routière Marie Gautier-Melleray ont signé [un courrier commun](#) pour encourager toutes les CAPEB départementales à relayer cette semaine en utilisant le kit de communication préparé à cette fin. Ce kit de communication dématérialisé est également disponible sur [ARTUR](#). Vous y trouverez 4 dépliants sur les

risques liés à l'alcool, aux jeunes conducteurs, à la vitesse, aux scooters, 5 modules interactifs sur le freinage, la drogue, l'alcool, la distraction téléphonique, le champ de vision, et enfin, la charte des 7 engagements pour une route plus sûre. S'ajoutent à cela 5 quizz sur l'alcool, le code de la route, les distracteurs portables, le risque routier et la vitesse.

Nous vous rappelons que l'IRIS-ST a également publié [plusieurs mémos sur le risque routier](#) que vous pouvez retrouver sur son site et sur l'appli "IRIS-ST - Les memos".

🔍 En savoir plus sur [ARTUR](#)

GOUVERNEMENT

→ AIDER LES ENTREPRISES À S'ADAPTER ET À FAIRE FACE À LA 2^E VAGUE

Un nouveau projet de loi de finances rectificatives sera présenté au Parlement en vue de confirmer l'effort financier que l'État a décidé de consacrer à la gestion de la 2^e vague épidémique et au soutien des entreprises dans ce contexte.

L'élargissement des bénéficiaires et des montants d'aide accordés au titre du fonds de solidarité, le prolongement des PGE, les prêts directs aux entreprises, le crédit d'impôt pour

loyer abandonné, mais aussi la prorogation des aides exceptionnelles au titre de l'activité partielle notamment, nécessitent 20 milliards de crédits supplémentaires.

Par ailleurs, Bruno Le Maire a confirmé la volonté du Gouvernement de soutenir les efforts de numérisation des petites entreprises, soulignant qu'aujourd'hui, seulement 32 % des artisans et des commerçants ont un site internet. L'État souhaite encourager toutes les

initiatives liées au e-commerce, qu'il s'agisse de vitrine, de commandes en ligne, de livraisons, ventes à emporter, etc.

Le gouvernement a ainsi lancé, ce mardi 10 novembre, un plan de numérisation du commerce doté de 120 M€ d'une part pour aider les collectivités à créer des plateformes communales de commerce en ligne et d'autre part pour aider les commerçants à s'équiper d'outils numériques.

PROFEEL

MÉTIERS

→ PROFEEL FAIT CONNAÎTRE SES 9 PROJETS

L'an dernier, tous les acteurs de la filière bâtiment, y compris la CAPEB, se sont regroupés pour mettre en place un programme national d'accompagnement des professionnels en vue de créer des outils leur permettant d'assurer au quotidien des rénovations énergétiques de qualité.

Ainsi, 9 projets très concrets ont été mis au point à l'attention des artisans, des TPE et PME mais également des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage. Ces projets portent sur toutes les étapes de la rénovation énergétique, avant le démarrage des travaux, pendant leur réalisation et après leur finalisation afin d'en sécuriser la qualité, d'évaluer la performance énergétique obtenue, et de garantir une saine relation de confiance entre les intervenants, professionnels et clients.

9 projets ont ainsi été conçus. *Go Renov* est un outil numérique visant à évaluer l'opportunité de rénovation énergétique d'un bâtiment résidentiel ; *Stratégies Reno* est une plateforme permettant aux professionnels de

mieux aider leurs clients dans leurs décisions ; *Reno Standard* est un outil de méthodologie et de diagnostic pour déployer des solutions de rénovation globales pour des gammes de maisons individuelles standardisées ; *Procédures internes* est un outil numérique destiné à optimiser et à sécuriser les processus des professionnels et à améliorer la confiance avec les clients ; *Numériser l'existant* est un autre outil numérique de conception et de vente qui doit permettre la modélisation 3D des bâtiments existants ; *Sereine* (Solution d'Évaluation de la performance Énergétique Intrinsèque des bâtiments) a pour ambition d'apporter une solution prête à l'emploi pour mesurer objectivement l'efficacité des travaux juste après

la livraison. *Qualité Sanitaire et énergétique* est une méthode simplifiée pour évaluer la performance globale « Énergie, santé, confort » des bâtiments rénovés ; *Rex Rénovation* est une base de connaissance sur les conditions de réussite d'une rénovation énergétique avec des tutoriels, des vidéos, témoignages, etc. Enfin, des *bonnes pratiques* sont également proposées via des recommandations professionnelles, des guides techniques et des applications numériques.

Un webinaire est organisé le 19 novembre en live avec l'équipe REX Réno.

Une vidéo présentant ces 9 projets a été réalisée. [Vous pouvez la visionner ici.](#)



→ SYLVAIN FORNÈS FAIT LE PONT SUR L'ACTUALITÉ DE L'UNA PVR

À défaut de pouvoir tenir des Journées Professionnelles de la Construction, le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et son équipe de conseillers professionnels ont décidé de diffuser sur ARTUR et aux responsables des sections départementales PVR une présentation complète des actualités de l'UNA.

Il y est tout d'abord question de la participation de l'UNA aux travaux de l'UNIEP, organisation européenne qui regroupe des entreprises de peinture. Le document évoque ensuite l'implication de l'UNA dans les travaux de révision des diplômes et, en particulier, celle du BTS « Finitions Aménagement Bâtiment - Conception-Réalisation », l'activité de l'association 3PF dont le Président est Jean-Jacques Châtelain, et les collaborations de l'UNA avec l'association Pour un Sourire d'Enfant (PSE), le club partenaires de la Fédération nationale de la décoration et le réseau de distributeurs Espace Revêtements.

L'actualité de l'UNA est également constituée des travaux menés avec l'IRIS-ST qui ont porté

cette année sur la gestion des déchets pour les peintres, les intérimaires et la prévention et sur le risque poussières en atelier et sur chantier. S'agissant des questions de santé/sécurité, l'UNA a également travaillé cette année avec PPG La Seigneurie dans le cadre d'une campagne de tests d'un prototype de peinture intérieure. Avec Uzin, ce sont des fiches solutions qui ont été mises au point ainsi qu'une université virtuelle accessible aux adhérents de la CAPEB auxquels des modules de formation en ligne sont proposés. L'UNA évoque également sa contribution aux travaux de normalisation qui a donné lieu à la parution du NF DTU 53.12 (travaux de revêtements de sol souples comprenant aussi

les enduits de sol), à la révision des DTU 59.3 (Peinture de sol) et 51.11 (Parquets contrecollés en pose flottante) ainsi qu'à la création du DTU 51.12 (Revêtements de sol stratifiés).

L'actualité de l'UNA est aussi constituée des travaux des groupes spécialisés au sein du CSTB (sur les systèmes d'isolation extérieure avec enduit et produits connexes et sur les revêtements de sol et produits connexes). Enfin, l'UNA rappelle qu'une page Facebook a été créée pour communiquer vers les responsables de section professionnelle.

[Télécharger ici la synthèse de l'actualité de l'UNA PVR.](#)

En savoir plus sur **ARTUR**

→ LES 2 NOUVEAUTÉS DE LAYHER POUR FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES

Notre partenaire Layher vient de lancer deux nouveaux produits qui ont en commun le souci de faciliter la vie des entreprises.

Le premier, « Les lisses UNI-SAFE » se veut être un produit plus fiable, plus léger, plus économique et moins encombrant qui permet de réaliser le montage et le démontage d'échafaudages sans outil et avec une seule personne. Ce système est une évolution de la gamme d'échafaudage Universel proposé par Layher et se compose d'une lisse, de clips rouges de sécurité pour une fixation simple sans outil, des lisses sur le montant et d'un disque Universel LW pour la compatibilité avec la gamme Universel. À noter, la mise en place des lisses UNI-SAFE formant le garde-corps se fait du niveau inférieur permettant au monteur de rester en sécurité lors de la mise en œuvre de l'échafaudage.

Par ailleurs, Layher propose également depuis



septembre un service de relevés des chantiers par drone.

Il permet l'acquisition en toute sécurité de données utiles pour les professionnels avec un réel gain de temps et de rentabilité dans le traitement des données. Les photos prises sont exploitées puis transformées en modèle numérique 3D utilisé ensuite sous Sketchup, AutoCAD, ou Revit pour concevoir l'échafaudage.

En savoir plus sur **ARTUR**



SOUTIEN AUX SINISTRÉS DES ALPES MARITIMES



Ce lundi 9 novembre, le Président confédéral s'est rendu à la CAPEB des Alpes Maritimes pour remettre une vingtaine d'ordinateurs aux sinistrés de la tempête Alex. Ces ordinateurs seront distribués aux entreprises des vallées par les Maires des villages concernés sur la base des informations fournies notamment par les guichets uniques recensant les besoins des acteurs économiques. Cette dotation est offerte par ATF GAIA via la CAPEB nationale. Elle vient s'ajouter à l'ensemble des biens récoltés par les organismes consulaires et les organisations patronales dont l'U2P et la CAPEB. Würth a par ailleurs proposé des prêts ou des dons d'outillages pour les entreprises les plus touchées par cette catastrophe naturelle. Cette remise officielle

s'est faite en présence du Président confédéral, du Président de la CAPEB 06 Sylvain Locci, du Président de l'U2P 06 Michel Tricart, de la déléguée à l'économie et à l'emploi de la ville de Cagnes-sur-Mer, également Secrétaire générale de l'U2P 06, Carine Papy, du Maire de Saint-Laurent du Var Joseph Ségura et de son 1^{er} adjoint Thomas Berettoni.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIE DES CERC

Jean-Christophe Repon participait cette semaine pour la première fois au Conseil d'administration du GIE des Cellules Économiques Régionales dont il est désormais membre.

AUDITION AU SÉNAT

Le Président de la CAPEB était auditionné cette semaine par Anne Chain-Larché, vice-présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises et membre de la Commission des affaires économiques du Sénat au sujet du plan de relance à l'occasion de l'examen du PLF 2021. Cette délégation est chargée d'informer le Sénat sur la situation et les perspectives de développement des entreprises, de recenser les obstacles à leur développement et de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires. Évidemment, Jean-Christophe Repon a rappelé au cours de cet entretien les attentes des entreprises artisanales du bâtiment concernant la simplification des dispositifs RGE, CEE et MaPrimeRénov', entre autres sujets.

RÉSEAU

→ LES NOUVEAUX ÉLUS CAPEB

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Suite à l'assemblée générale CAPEB Bourgogne Franche-Comté du vendredi 6 novembre, Francis Voelin a été élu Président et succède ainsi à Alfred Morais qui ne se représentait pas. Francis Voelin dirige une entreprise de 4 salariés dans le secteur des travaux publics, du terrassement et de la maçonnerie implantée à Suarce (90).

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LES YVELINES ÉGALEMENT

Fayçal Zitout a été élu à la présidence de la CAPEB des Yvelines. Le nouveau Président de la CAPEB départementale dirige une Société de travaux et installations générales à Houilles.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

De même, nous demandons aux Pouvoirs publics de confirmer que le fonds de solidarité est bien ouvert à l'ensemble des entreprises, y compris celles relevant du secteur du bâtiment, et que les exonérations et reports de cotisations sociales pour les travailleurs indépendants et les employeurs ne sont pas limités aux seules entreprises

fermées administrativement ou aux PME appartenant à certains secteurs d'activité. Enfin, la CAPEB demande de prévoir un délai supplémentaire pour le dépôt des dossiers de qualification des entreprises du bâtiment. Il est nécessaire que l'État prenne des positions officielles sur l'ensemble de ces points afin que ces décisions soient appliquées partout de la même manière.

